

POUR ETRE ARBITRE OFFICIEL DE LA F.F.P.J.P.

Il faut :

1. Etre de nationalité française (sauf au niveau du Comité)
2. Etre licencié F.F.P.J.P.
3. Ne pas appartenir à une autre fédération
4. Posséder la capacité physique nécessaire
5. Avoir satisfait aux examens successifs qui le classeront :
 - a) stagiaire durant deux ans,
 - b) arbitre départemental pendant deux ans,
 - c) arbitre de ligue pendant deux ans,
 - d) arbitre national.

L'arbitre, quel que soit son titre, est placé sous l'autorité du Comité Départemental dans lequel il est licencié.

INDEMNITES DES ARBITRES

Concours toute la journée : 60 € + indemnités kilométriques

Concours après-midi : 40 € + indemnités kilométriques

Concours en nocturne (semi-nocturne) : 60 € + indemnités kilométriques

Championnat par équipe de club ½ journée : 25 € + indemnités kilométriques

Coupe de France : 30 € + indemnités kilométriques

Indemnités kilométriques : 0,25 € du kilomètre (aller + retour)

INFORMATION : Les membres du Bureau Directeur du Comité sont, par voie de droit, délégués officiels sur les terrains sur lesquels se déroulent les concours et habilités à intervenir à tout moment aux constats de violation des règlements.